

# Pour une réglementation européenne du commerce des produits des colonies

31 mai 2013



A cette occasion, j'ai rappelé que la position de l'Union européenne est claire : les colonies israéliennes dans ces territoires occupés sont illégales au regard du droit international.

Toutes les implantations en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est occupée et annexée étant illégales, les biens qui y sont produits ne devraient pas bénéficier des conditions douanières préférentielles accordées par l'UE. Mais le gouvernement d'Israël se refuse à un étiquetage spécifique des biens produits dans ses colonies.

Cette campagne citoyenne a pour objet de permettre aux consommateurs, et donc à chaque citoyen, de choisir un produit en connaissant sa provenance exacte. Or, aujourd'hui et, malgré la législation européenne de protection du consommateur, ce choix n'est pas possible. L'étiquetage des produits des colonies représenterait pourtant une première avancée concrète.

C'est pourquoi j'ai souhaité, en tant que Députée, m'associer et soutenir cette campagne menée en France par la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine qui rassemble 41 associations.

La France, patrie des Droits de l'Homme, se doit d'être un acteur majeur et porter haut cette mesure en faveur des consommateurs et aussi en faveur du respect du droit international.

A l'ONU, le 29 novembre 2012, la Palestine est devenue un Etat observateur non membre de l'ONU. Ce vote a été pour moi historique. Par sa position, la France a eu une influence certaine sur le vote de plusieurs de nos partenaires européens. Accompagnatrice et parfois aiguillon du processus de paix, la France a montré ainsi qu'elle était prête à donner l'exemple.

Au cours de cette conférence de presse, j'ai indiqué que nous devons être à l'avant garde et appuyer plus fortement encore les démarches de la représentante diplomatique de l'UE Catherine Ashton afin que

l'Union européenne établit une directive prévoyant l'étiquetage des produits des colonies situées dans les territoires occupés qui ne font pas partie de l'Etat d'Israël.

---

**Lire aussi :** <http://chaynessekhirouni.com/>

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >
- Adresse de cet article :  
<https://plateforme-palestine.org/Pour-une-reglementation-europeenne-du-commerce-des-produits-des-colonies>